

CONDITIONS GÉNÉRALES

« Corée. L'inattendu vous attend. » est une campagne de l'Office National du Tourisme Coréen (bureau de Paris) visant à promouvoir le tourisme en Corée auprès des voyageurs Français. L'Office National du Tourisme Coréen est un organisme gouvernemental sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme de la République de Corée. Cette campagne est à l'initiative du bureau de Paris, basé au 20 rue la Boétie – 75008 Paris – France et accompagné dans sa réalisation par l'agence INNOCEAN France, basée au 18 place des reflets – 92400 Courbevoie – France. Un jeu-concours est organisé dans le cadre de cette campagne.

Le jeu-concours est régi par les présentes conditions générales.

Durée et participation

Le jeu-concours se déroulera du 15 août au 15 décembre 2025 (ci-après, « Période de promotion »).

Lot

2 billets d'avions aller-retour Paris-Séoul seront mis en jeu. 2 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort.

La valeur commerciale approximative d'un billet est de 1 500 € et comprend les éléments suivants :

- Le vol aller et retour Paris-Séoul
- Les taxes, redevances et surcharge carburant

Le reste des dépenses de voyage n'est pas pris en charge.

Pour plus d'informations, veuillez lire attentivement la section 3 ci-après, « Détails et conditions du lot ».

MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite. Aucuns frais ne sont nécessaires pour s'inscrire. Les inscriptions sont ouvertes du 15 août 2025 au 15 décembre 2025 (inclus).

Toutes les inscriptions reçues en dehors de la Période de promotion, et celles ne respectant pas ces conditions générales, seront automatiquement disqualifiées.

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent :

- Compléter et valider le formulaire de participation en fournissant leur civilité / nom / prénom / téléphone / adresse email. Les nom et prénom communiqués lors de l'inscription au jeu-concours doivent être identiques aux documents de voyage (passeport en cours de validité)

L'inscription et la participation au jeu-concours sont soumises à l'acceptation de ces conditions générales, et les données personnelles des destinataires seront traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Office National du Tourisme Coréen.

CONDITIONS GÉNÉRALES

N'hésitez pas à contacter info.ontc@gmail.com si vous avez des questions ou des commentaires.

1. ÉLIGIBILITÉ

1.1. Les résidents légaux de France ayant atteint l'âge de 18 ans peuvent participer au jeu-concours. Le jeu-concours est uniquement réservé à des fins privées. Les employés de l'Office National du Tourisme Coréen, ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur foyer, et les employés de l'agence INNOCEAN France impliqués dans le jeu-concours ne peuvent pas participer à ce jeu-concours.

1.2. Pour pouvoir participer au jeu-concours et recevoir le lot, le participant doit respecter scrupuleusement les conditions générales. En acceptant le lot, le participant accepte d'être lié par les présentes conditions générales et les décisions de l'Office National du Tourisme Coréen, qui sont exécutoires et définitives à tous égards.

2. DÉTAILS ET CONDITIONS DU LOT

2.1. Deux billets aller et retour Paris-Séoul sont mis en jeu. Deux gagnants seront tirés au sort et chaque gagnant recevra un billet aller et retour Paris-Séoul. La valeur commerciale approximative d'un billet aller et retour Paris-Séoul est de 1 500 € (taxes, redevance et surcharge carburant inclus). Le lot est soumis à toutes les conditions générales applicables de l'Office National du Tourisme Coréen. Toutes les descriptions des lots sont fournies à titre d'illustration seulement. Aucun transfert, remboursement, substitution ou remplacement du lot n'est autorisé.

2.2. La participation est gratuite. Aucuns frais ne sont nécessaires pour s'inscrire.

2.3 Le jeu-concours se déroulera du 15 août 2025 au 15 décembre 2025 (dates susceptibles de changer).

2.4. Les gagnants seront sélectionnés sur la base du hasard par tirage au sort. Aucun autre facteur ne sera pris en compte. Les gagnants seront sélectionnés aléatoirement par un tiers indépendant.

2.5. Les gagnants seront contactés au plus tard le 20 décembre 2025, via l'adresse e-mail indiquée sur la page d'inscription et par téléphone. Les gagnants devront confirmer l'acceptation du lot, par écrit, via e-mail au contact initial avant le 7 janvier 2026.

2.6. Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'Office National du Tourisme Coréen n'est pas en mesure de contacter un gagnant, ou si un gagnant ne réclame pas son lot ou ne confirme pas son acceptation par écrit, via e-mail suivant les communications initiales avant le 7 janvier 2026, l'Office National du Tourisme Coréen se réserve le droit d'annuler le gain. Le gagnant perdra le droit de le réclamer et l'Office National du Tourisme Coréen ne sera pas tenu de l'indemniser.

2.7. Le billet est nominatif et non cessible. Les gagnants doivent être en mesure de justifier de leur identité et résidence légale en France lors de leur acceptation du lot.

2.8. Les gagnants sont seuls responsables des dépenses découlant de l'obtention du lot.

2.9. Il revient aux gagnants de s'assurer que tout document requis pour le voyage est en leur possession et valide, y compris, mais sans s'y limiter, les passeports, les assurances et les visas.

2.10. L'Office National du Tourisme Coréen n'est pas responsable si les gagnants se voient refuser l'entrée dans le pays de destination ou en sont expulsés parce qu'ils n'ont pas respecté, ou sont soupçonnés de ne pas avoir respecté, les conditions d'entrée et de séjour.

2.11. Pour éviter toute ambiguïté, le lot n'inclut pas : les frais de transport vers et de l'aéroport Paris Charles de Gaulle au domicile des gagnants, les frais de transport sur place en Corée, les hébergements, la nourriture, les boissons, les souvenirs, les pourboires, les

excursions et les attractions, ni aucuns autres frais de nature personnelle qui ne sont pas explicitement définis dans ces conditions générales.

2.12 Si les gagnants refusent le lot après l'avoir accepté, ils devront supporter tous les frais administratifs encourus par l'Office National du Tourisme Coréen. Pour dissiper tout malentendu, le lot n'est pas remplaçable par des espèces ni aucune autre option alternative.

2.13 En cas de désistement, le gagnant devra informer l'Office National du Tourisme Coréen par courrier recommandé avec accusé de réception. Aucun lot de substitution ne lui sera remis.

2.14 L'Office National du Tourisme Coréen décline toute responsabilité pour tout événement en dehors de son contrôle raisonnable, y compris l'annulation ou la modification du vol. Le cas échéant, l'Office National du Tourisme Coréen s'efforcera de proposer, dans la limite du raisonnable, des solutions alternatives. Aucun remboursement ne sera proposé.

2.15 En cas d'annulation, les gagnants ne pourront réclamer aucun remboursement ni lot de substitution.

2.16 L'ensemble des réservations doit être effectué via l'Office National du Tourisme Coréen qui se réserve le droit de choisir la compagnie aérienne.

2.17 La réservation du billet doit avoir été effectuée **avant le 31 mars 2026** pour un départ **avant le 31 décembre 2026**. Les gagnants devront informer l'Office National du Tourisme Coréen de leurs dates de voyage **avant le 31 mars 2026** par email à info.ontc@gmail.com. Une copie de leur passeport pourra être exigée pour la réservation du billet. La durée du séjour sur place est limitée à 90 jours. Toute modification apportée par les gagnants après confirmation d'une réservation fera l'objet de frais et devront être pris en charge par les gagnants et certains changements ne seront pas possibles.

2.18 Les gagnants devront s'assurer que leurs noms et prénoms communiqués lors de la réservation du billet correspondent bien à l'orthographe du passeport. L'Office National du Tourisme Coréen n'est pas responsable en cas de refus d'embarquement pour erreur d'orthographe dans le nom et prénom sur le billet d'avion.

2.19 Les gagnants ne pourront pas ajouter d'autres éléments au lot (un trajet supplémentaire au départ de Séoul).

2.20 Il revient aux gagnants d'informer l'Office National du Tourisme Coréen de toute circonstance susceptible de l'empêcher de jouir pleinement de son lot, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences alimentaires, les pathologies ou tout autre motif personnel.

2.21 Une copie de ces conditions générales peut être fournie au gagnant sur demande.

2.22 Si les gagnants souhaitent voyager avec d'autres personnes, les frais qui en découleront seront à leur charge. En cas de demande, l'Office National du Tourisme Coréen fournira les

informations relatives aux coûts de billets supplémentaires mais les réservations supplémentaires devront être effectuées par les gagnants le cas échéant.

3. DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Le traitement des données personnelles fournies par les participants en lien avec leur participation au jeu-concours de l'Office National du Tourisme Coréen servira à administrer le jeu-concours et à attribuer le lot. Le traitement de ces données est soumis à la politique de confidentialité de l'Office National du Tourisme Coréen.

3.2 Toute personne souhaitant demander la suppression de ses données personnelles pourra le faire en faisant la demande par mail à info.ontc@gmail.com.

3.2 Toute personne demandant la suppression de ses données personnelles ne pourra pas participer au tirage au sort.

4. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

4.1 L'Office National du Tourisme Coréen décline toute obligation ou responsabilité, y compris celle de remettre le lot à un participant, dans les cas suivants :

(a) Réclamations de lot qui contiendraient des informations erronées, ne seraient pas conformes ou violeraient les conditions générales

(b) Réclamations de lot ou notifications qui seraient perdues, tardives, incomplètes, illisibles, incompréhensibles, endommagées ou non reçues pour d'autres raisons par le destinataire visé, en tout ou en partie, à la suite d'une erreur informatique, humaine ou technique de quelque nature

(c) Fraude ou tromperie commises par un destinataire en participant au jeu-concours ou en obtenant son lot

(d) Dysfonctionnements, pannes ou difficultés téléphoniques, électroniques, de matériel, de logiciel, de réseau, d'Internet ou d'ordinateur

(e) Incapacité du destinataire à accepter le lot pour quelque raison que ce soit

(f) Impossibilité d'accorder un lot en raison d'une annulation de voyage, de délais ou d'interruptions provenant d'une calamité, de catastrophes naturelles, d'un acte terroriste, d'une pandémie, de la météo ou de tout autre événement similaire indépendant du contrôle raisonnable de l'Office National du Tourisme Coréen.

(g) Dommages, blessures ou pertes de quelque sorte dus à la réalisation de la vidéo ou au lot, ou résultant de la remise, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation, de l'usage

abusif, de la perte ou de l'attribution erronée de tout lot ou de la participation à jeu-concours ou des activités liées à toute promotion ou tout lot

4.2 En réclamant et/ou en acceptant le lot, le participant accepte de décharger et d'exonérer de toute responsabilité l'Office National du Tourisme Corée et INNOCEAN France pour tous types de pertes, préjudices, dommages, blessures, coûts ou dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages aux biens, les blessures personnelles (y compris la détresse émotionnelle), la maladie, les problèmes de santé et/ou la mort pouvant survenir en lien avec la préparation ou la participation au jeu-concours, la possession, l'acceptation et/ou l'utilisation ou mauvaise utilisation du lot, ou la participation à toute activité liée au jeu-concours, et pour tout droit ou toute cause d'action basés sur des droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée et la livraison de marchandises. L'Office National du tourisme Coréen (y compris ses représentants, employés et agents) décline toute responsabilité (y compris par négligence) de tout préjudice physique ou de tout dommage ou perte d'une autre nature découlant de ou en rapport, directement ou indirectement, avec le jeu-concours.

4.3 L'Office National du Tourisme Coréen et INNOCEAN France déclinent toute responsabilité en cas de blessure ou d'endommagement de l'ordinateur des participants ou de toute autre personne, quelle que soit la cause, liés à ou résultant de leur participation ou du téléchargement de documents ou logiciels en rapport avec le jeu-concours.

4.4 L'Office National du Tourisme Coréen et INNOCEAN France déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage des effets personnels du gagnant lors du voyage.

4.5 Les gagnants assument tous les risques liés à la participation et à l'utilisation du lot.

5. DIVERS

5.1. L'Office National du Tourisme Coréen se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant ou destinataire qu'il juge coupable d'avoir :

(a) Falsifié le processus de sélection ou le fonctionnement du jeu-concours, ou tout site Internet promouvant la Promotion

(b) Agit en violation des conditions générales

(c) Participé ou tenté de participer au jeu-concours plusieurs fois en ayant recours à des adresses e-mail différentes ou à des dispositifs robotisés ou automatiques pour soumettre leurs demandes

5.2. Si l'Office National du Tourisme Coréen détermine, à sa seule discrétion, que des événements techniques ou imprévus compromettent l'intégrité ou la viabilité du jeu-concours, l'Office National du Tourisme Coréen se réserve le droit d'annuler les réclamations

des lots en question, et/ou d'interrompre le jeu-concours. Si le jeu-concours est interrompu ou modifié en raison de difficultés techniques ou d'événements imprévus avant la date d'expiration de la Période de promotion, un avis sera publié sur la page www.visiterlacoree.fr.

6. JURIDICTION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

6.1. Les plaintes ou réclamations concernant cette promotion devront être communiquées par e-mail à info.ontc@gmail.com. Veuillez indiquer clairement vos données personnelles (nom et prénom) et vos coordonnées, et l'objet de la réclamation. L'Office National du Tourisme Coréen vous contactera.

6.2. Sauf en cas d'interdiction, tous problèmes et toutes questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présentes conditions générales, ou les droits et obligations du destinataire ou de l'Office National du Tourisme Coréen en lien avec le jeu-concours, doivent être régis par la législation de France et doivent être interprétés en vertu de celle-ci. En outre, tous les litiges découlant du jeu-concours (y compris les présentes conditions générales) sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Paris (France).